Sept sénateurs à élire en région Centre

Publication : mercredi 17 septembre 2014 07:44

La République du Centre, 17 septembre 2014

LA RÉPUBLIQUE DU CENTRE MERCREDI 17 SEPTEMBRE 2014 3

Loiret → Le fait du jour

Record
Les fauteuils du Sénat sont très convoités : 1.719 candidats se présentent aux 178 sièges de sénateur. Un chiffre jamais atteint. Ils étaient 1.374 en 2011 pour 170 places.

Un chiffre
7 C'est le nombre de postes de sénateurs à renouveler en région Centre : trois en Eure-et-Loir, deux dans le Cher et deux dans l'Indre.

Électeurs
Les sénateurs sont élus par les grands électeurs que sont les députés, les conseillers régionaux et généraux. Les délégués municipaux constituent près de 96 % du corps électoral.

SÉNATORIALES ■ Les grands électeurs d'Eure-et-Loir, du Cher et de l'Indre voteront le 28 septembre prochain

Sept sénateurs à élire en région Centre

L'élection concerne trois départements. L'UMP détient pour l'instant tous les sièges. Et devrait encore être majoritaire à l'issue du scrutin.

Philippe Abélire
philippeabelire@centrefrance.com

La moitié du Sénat sera à renouveler le dimanche 28 septembre. C'est la conséquence de la réforme de 2003 abaissant la durée du mandat de sénateur de 9 à 6 ans. Le Loiret figurait dans la première série. Les grands électeurs du département ont, en 2011, choisi Eric Doligé (UMP), Jean-Pierre Sueur (PS) et Jean-Denis Sander (PS). Ce dernier occupe, depuis la fonction de président de la commission des lois au Sénat *(lire-et-dessous)* qu'il aura bien du mal à conserver.

En région Centre, seuls l'Eure-et-Loir, l'Indre et le Cher sont concernés cette année.

Un scrutin de liste pour la première fois en Eure-et-Loir

Le mode de scrutin dépendant du nombre de sièges à pourvoir, il n'est pas le même partout. Dans le Cher et l'Indre, rien ne change. Les grands électeurs ont deux noms à choisir. En revanche, en Eure-et-Loir (trois sièges à pourvoir), pour la première fois, une liste sera inscrite sur le bulletin de vote. Interdit de panacher ou de rayer des noms, sous peine de bulletin nul. Pas question de biaiser, il n'y a qu'un seul tour.

En Eure-et-Loir. Les trois fauteuils sont détenus par des hommes : Joël Billard, Gérard Cornu et Albéric de Montgolfier, tous trois de l'UMP. Et qui dit scrutin de liste, dit parité. Est-ce pour cette raison que deux listes UMP ont été déclarées en préfecture ? On peut penser que Gérard Cornu et Albéric de Montgolfier conduisent chacun une liste pour s'assurer de retrouver leur bureau au Palais du Luxembourg. Joël Billard a, lui, renoncé, à conduire la sienne face à la « menace de division ». En troisième position sur la liste d'Albéric de Montgolfier, il conserve peu de chances de conserver son siège. D'autant que la proportionnelle pourrait être favorable à la gauche. Mais quelle gauche ? *(lire par ailleurs)* Autres inconnues : l'influence du contexte national ou la multiplicité des candidatures (neuf fois-de-cinq noms contre onze candidats en 2008).

La prime aux sortants dans le Berry ?

Dans le Cher. Les deux sénateurs sortants, Rémy Pointereau et François Pillet, tous deux de l'UMP, sont candidats. Rémy Pointereau avait été élu en 2011 dès le premier tour, et François Pillet l'avait largement emporté au second, face au socialiste Pascal Menzau. Ils candidatés sont à départager cette année, contre une liste PS, pas aucun écologiste ni FN n'étant présenté. Les sortants partent favoris.

Dans l'Indre. Là aussi, les deux sénateurs, Jean-François Mayet et Louis Pinton, président du conseil général, appartiennent à l'UMP. Là aussi, ils se représentent. Et là aussi, ils pourraient retrouver leur siège. Le comité national et les ténaliats des dernières municipales plaident en leur faveur. Mais il faudra compter sur la candidature de Vanik Berberian, président de l'Association des maires ruraux de France, dans ce département où plus de la moitié du corps électoral promeut de communes de moins de 1.500 habitants. ■

HÉMICYCLE. 178 des 345 sièges de sénateur sont à renouveler le 28 septembre. PHOTO CHRISTELLE BOZZINI

Marie-Madeleine Mialot, le cas qui clashe

Féministe de la toute première heure d'un quart des sénateurs sont des sénatrices, expérience d'élue au niveau régional, absence de mandat national dans sa carrière politique… Marie-Madeleine Mialot semblait avoir les qualités requises pour être investie par le Parti socialiste et se présentant aux sénatoriales en Eure-et-Loir. Mais un accord national le le PS et le PRG. Et c'est François Huwart, le maire radical de Nogent-le-Rotrou qui a été choisi par les instances nationales. Le vice-président de la Région a maintenu sa candidature en prenant l'étiquette divers gauche. Son maintien lui vaut d'être exclue du Parti socialiste. Mais la Fédération socialiste d'Eure-et-Loir le soutient. Comme, peut-être, un certain nombre de grands électeurs lassés des manœuvres des appareils politiques. On le saura le soir du 28 septembre.

« Cela m'étonnerait que je garde cette fonction »

Jean-Pierre Sueur dit être « président de la commission des lois pour encore quelques jours, jusqu'au 28 septembre ».

Jean-Pierre Sueur, nouveau président de cette commission intervenoffre (ou 14 ou 15 octobre. « Ma présence politique dépend du résultat du 28 septembre. Si le Sénat basculait à droite – c'est une hypothèse plausible – cela m'étonnerait que je garde cette fonction », explique celui qui restera « sénateur du Loiret, toujours très actif. Si je ne suis pas sur le terrain, si je n'ai pas cette série-là, je ne sais pas moi-même au Sénat ». À 67 ans, Jean-Pierre Sueur quittera alors pour une pièce format mouchoir de poche le plus beau bureau du Sénat, aux fenêtres ouvertes sur le Panthéon en rénovation et sur le jardin du Luxembourg.

Il se replacera aussi un peu plus en arrière sur les bancs de l'hémicycle, lui qui a le privilège de n'asseoir au premier rang, à deux pas du Premier ministre. « Quand vous arrivez, c'est tout un enjeu, car, selon votre place, vous êtes dans le champ des caméras, ou pas », sourit-il. 57 fois rapporteur, dont 29 depuis qu'il est président de la commission des lois, l'Orléanais parle, à la tribune, « sans note ».

C'est tellement plus naturel et plus vivant. Il faut que les interventions soient des débats ».

« Beaucoup de souvenirs »

Baptiste Prud'homme, son attaché parlementaire, originaire de Bou, le suivra, mais pas les quatre secrétaires de sa commission, ni les douze administrateurs.

Une tache, car « la moitié des projets de loi passent par la commission ». Nomination d'un rapporteur, organisation des rendez-vous, rédaction des comptes rendus…

Le travail est dense, les thèmes variés. Resteront les souvenirs. « Beaucoup de souvenirs ».

Il se réjouit d'avoir fait voter la loi pénale au terme d'une commission mixte paritaire : « Ce n'était pas gagné d'avance. » Mais les plus forts moments restent pas forcément les dernières : « Peut-être lorsque j'ai voté l'abolition de la peine de mort à l'Assemblée nationale. Et ici, au Sénat, avec Pierre Mauroy, sur les lois de décentralisation ». ■

Anne-Marie Courtiouux

BUREAU. Jean-Pierre Sueur (ou téléphone) et Baptiste Prud'homme dans cette belle pièce. Ils y trouve des rapports, mais aussi de vieux ouvrages sur Charles Péguy que le linguiste peut annoter. PHOTO CHRISTELLE BOZZINI

LE SAVIEZ-VOUS ?

Vote obligatoire. Les grands électeurs sont tenus d'aller voter sous peine d'une amende d'un montant de 100 euros.

Deux en une. Là où l'élection se déroule selon un scrutin uninominal (l'Indre et le Cher en région Centre), deux tours de vote peuvent être nécessaires. Ils auront lieu dans la même journée : le premier, de 8 h 30 à 11 heures, le second, de 15 h 30 à 17 h 30.

Moyenne d'âge. La moyenne d'âge des sénateurs est de 66 ans. Les sexagénaires représentent près de la moitié des élus. La candidature à cette élection est interdite, cette année, au moins de 24 ans (30 ans auparavant).

Les bons comptes… Les candidats aux sénatoriales doivent, pour la première fois, présenter des comptes de campagne. Une candidature indépendante pour être remboursé d'une partie de leurs dépenses de campagne.

Phoca PDF